



Condition d'accès :

- Vous avez entre **16 et 29 ans révolus** ou
- Vous êtes titulaire d'un **CAPa/CAP** OU vous avez suivi une **2nde** ou un **BEP/BEPA** en intégralité.
- Tests et entretien de positionnement.

Public ciblé :

Jeunes jusqu'à 29 ans révolus.

Modalités d'inscription :

- Dossier de préinscription.
- Lettre de motivation, bulletins scolaires, certificats, diplômes.

Modalités de sélection et d'accès :

Entretien tripartite et signature du contrat d'apprentissage. Sous réserve des places disponibles en formation.

Votre statut :

Vous serez **salarié** sous **contrat d'apprentissage** ou contrat de professionnalisation.

Rémunération :

Votre **rémunération** mensuelle sera calculée en % du SMIC selon votre âge et l'année de formation.

Organisation de la formation :

- **Alternance** entre l'entreprise et le centre de formation sur **2 ans** (1 à 2 semaines/mois en centre).
- **1200h de formation en centre**, le reste en entreprise.
- **Calendrier de formation** : Septembre à Juin.

Examens :

- Formation en **Unités Capitalisables (UC)**.
- Evaluations en **situations professionnelles**.

Individualisation :

Adaptation des parcours selon les acquis académiques (VAA) et de l'expérience (VAE).

Ce diplôme permet de se préparer au métier de chef d'équipe en entreprise d'espaces verts ou en service espaces verts d'une collectivité.

L'OBJECTIF

Les titulaires de ce diplôme se destinent à mener des chantiers de création ou d'entretien le plus souvent en équipe dont ils assurent également l'encadrement de proximité.

Ils réalisent et font réaliser, à partir de directives précises, les travaux nécessaires. Ils sont responsables de l'exécution des consignes données et de la conformité, par rapport au cahier des charges des travaux demandés. Ils font preuve d'autonomie et de polyvalence dans l'exécution des tâches.

La finalité de ce diplôme est l'insertion professionnelle, mais les titulaires de ce diplôme peuvent cependant valoriser leur expérience et suivre éventuellement une formation complémentaire pour prétendre à des emplois plus spécialisés dans le secteur du paysage. Une poursuite d'étude est en effet envisageable en Certificat de Spécialisation Construction Paysagère, Certificat de Spécialisation Arboriste-Elagueur, etc... Sous certaines conditions, l'intégration en BTSA Aménagement Paysager est possible.

POURQUOI L'APPRENTISSAGE ?

Choisir l'apprentissage c'est associer une formation diplômante à une expérience professionnelle, avec des atouts que la plupart des autres voies ne peuvent avancer. C'est la possibilité de pouvoir exercer en situation réelle ses capacités d'aptitude au métier. Aussi, ce cursus permet au jeune d'être rémunéré pendant toute sa formation ! Au final vous serez doublement récompensé puisque vous aurez en poche un diplôme et également une expérience professionnelle qui vous permettront de vous insérer rapidement dans le monde du travail.

L'alternance repose sur une relation tripartite entre l'apprenti, son maître d'apprentissage et le centre de formation, dans un climat de confiance et d'engagement réciproques.

LES AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE



ÊTRE
RÉMUNÉRÉ
PENDANT SA
FORMATION



ASSOCIER
THÉORIE ET
PRATIQUE EN
ENTREPRISE



ACQUÉRIR DES
SAVOIRS ET
SAVOIR-FAIRE AVANT
SON ENTRÉE SUR LE
MARCHÉ DU TRAVAIL



DÉBOUCHER
RAPIDEMENT
SUR UN
EMPLOI


LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES


Cours théoriques en face à face, travaux pratiques sur site et en extérieur, projets de groupe, visites pédagogiques, rencontres partenariales, participations à des manifestations de territoire.

Venez découvrir nos supports pédagogiques sur notre site internet :

 www.vertdazur.educagri.fr

LES DÉBOUCHÉS

 **Insertion professionnelle** : Ouvrier qualifié / Chef d'équipe dans des entreprises privées ou collectivités territoriales publiques.

 **Poursuite de formation** : BTS Aménagements Paysagers, BTS Gestion et Maîtrise de l'eau, CS Arboriste Elagueur, CS Constructions Paysagères, Formations professionnelles courtes 100% Nature.

Satisfaction moyenne
toutes formations confondues*

81%

Réussite aux
examens*

43%

Insertion
professionnelle**

56%


*Session 2020-2021

** Cumul sortants 2018-2019


LA FORMATION


La formation est construite à partir de situations professionnelles afin de favoriser les liens entre connaissances techniques, professionnelles et pratiques.

Se situer en tant que professionnel :


 Physiologie végétale, fonctionnement de l'écosystème, fonctions et usages de l'espace au regard de la préservation des ressources et du fonctionnement de l'écosystème.

Mise en place et entretien des végétaux :


 Diagnostic de l'état des sols et des végétaux, tailles, arrosage, protection des végétaux, implantation de végétaux à partir d'un plan.

 **TRE**: Techniques de recherche d'emploi.


Organisation du chantier d'aménagement :

 Diagnostic du chantier et de son contexte, approvisionnement du chantier, gestion des travaux sur le chantier, répartition du travail et distribution des consignes.

Mise en place d'infrastructures :

 Construction d'un muret, d'une terrasse.

UCARE : (enseignement à l'initiative de l'établissement)

 Bassin, Taille, Événementiel...



Contactez-nous !

CAMPUS VERT D'AZUR

88, Chemin des Maures - 06600 ANTIBES

Tél : 04 92 91 02 33 - Fax : 04 93 33 79 05

E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr

Site web : www.vertdazur.educagri.fr

 Site accessible au public handicapé

